

Département : FINISTERE Commune de SAINT SERVAIS	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du 16 mars 2023	Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14
---	--	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry MAGUERZ, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Bernard MICHEL, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1°) - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE (INVEST. + FONCT)	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0.00 €	16 140.64 €	0.00 €	969.29 €	0.00 €	17 109.93 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	2 233.00 €	2 233.00 €	3 725.81 €	2 233.00 €	5 958.81 €
TOTAUX	0.00 €	18 373.64 €	2 233.00 €	4 695.10 €	2 233.00 €	23 068.74 €
Résultats de clôture	0.00 €	18 373.64 €	0.00 €	2 462.10 €	0.00 €	20 835.74 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	18 373.64 €	2 233.00 €	4 695.10 €	2 233.00 €	23 068.74 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	18 373.64 €	0.00 €	2 462.10 €	0.00 €	20 835.74 €
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

M. Bernard MICHEL – M. Thierry MAGUERZ – Mme Marie-Laure GRALL – M. Benoit RIOU – M. Paul LAURENT – Mme Christel ABGRALL – Mme Gwendoline LE BRICQU
 M. David LE BORGNE – Mme Aurélie VEN – M. Corentin PARENT – Mme Fabienne MADEC – Mme Valérie PAUL – M. Jérôme BOITE – Mme Virginie MASSEY

Sceau de la Mairie

Pour expédition conforme,
 Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
 Reçu en préfecture le 03/04/2023
 Affiché le
 ID : 029-212902647-20230316-20230304-BF

(1) – Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».
 Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».